

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR - FRATERNITÉ - JUSTICE



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

PROJET D'AEP DE LA VILLE DE KIFFA À PARTIR DU FLEUVE
SÉNÉGAL

Unité de Coordination du Projet (UCP)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU
POLE DE PRODUCTION A GOURAYE ET RESEAU
D'ADDUCTION ENTRE PK0 ET PK7

Appel d'Offres International N°01/UCP-PAEPK/MHA/2024

ADDITIF N°3 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Autorité contractante : MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Financement : FONDS SAOUDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT (FSD)



Decembre 2024

Le présent additif fait suite à l'avis d'appel d'offres international ouvert N°01/UCP-PAEPK/MHA/2024 publié dans le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (www.arpmp.mr) le 24 Octobre 2024 de la République Islamique de Mauritanie, dans le quotidien Horizons n° 8907 du 25 Octobre 2024, sur le site internet de béta (www.béta.mr) le 24 Octobre 2024 et sur le site du Fonds Saoudien de Développement.

Il s'articule autour des deux points suivants :

- La modification du critère 4.2 de la section III (critères de qualification).
- La modification du critère 5 (Personnel) de la section III relative au poste du responsable traitement

Ces critères sont modifiés comme suit :

Critère 4. La modification du critère 4.2 de la section de la section III (critères de qualification)



Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation
			Entité	Groupement d'entreprises (GE)		
				Toutes parties combinées	Chef de file	Autres membres
4.2 (b)	<p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal ou membre de groupement au cours des 10 (dix) dernières années (2014-2023), avoir exécuté de manière satisfaisante, et terminés les expériences minimales suivantes :</p> <p>A. Conception-construction et équipement d'une (01) station de traitement des eaux de surface (fleuve, rivière, barrages, lac, dessalement d'eau de mer) d'une capacité supérieure ou égale à 40 000 m³/jour dotée d'un système de télégestion.</p> <p>B. Réalisation d'une prise d'eau sur un fleuve ou cours d'eau équipée d'une station d'exhaure pour eau de surface, d'une capacité supérieure ou égale à 0,6 m³/s, avec une HMT minimale de 30 m.</p> <p>C. Réalisation d'une station de pompage pour eau potable de surface de capacité supérieure ou égal à 0,4 m³/s avec une HMT minimale de 100 m.</p> <p>D. Fourniture et pose au moins 7 kilomètres de conduites en fonte ductile de diamètre supérieur ou égal à DN600 mm dont au moins 5 kilomètres dans un seul marché.</p>	Doit satisfaire aux critères (A, B, C et D)	Doit satisfaire aux critères (A, B, C et D)	Doit satisfaire au critère A et B	Doit satisfaire à l'un des critères (A, B, C et D)	Formulaires EXP 4.2, 4.3, 4.4 et attestations de bonne fin

Critère 5. Personnel

Poste	Diplôme et Qualification	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans les travaux similaires (années)	Nombre minimum
Responsable Traitement	Ingénieur chimiste Bac+4 ou Bac+5	15 ans d'expérience dans les travaux d'eau potable	Avoir participé à la conception et la construction d'au moins trois (03) projets similaires de station de traitement d'AEP (eaux douces)	02 En cas de groupement l'un des deux doit être issu du chef de file



Le Coordinateur National
Mohamed JIDDOU